

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Syndicat mixte Entente Oise-Aisne
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	OCT18
Date de mise en ligne :	Le samedi 19 octobre 2024 à 06:20:01
Date de clôture :	Le vendredi 29 novembre 2024 à 12:00:00
Titre :	Confortement du système d'endiguement de la Zone industrielle Nord – Compiègne.
Descriptif :	<p>La présente consultation a pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre relative à la réhabilitation du système d'endiguement de la ZI Nord sur la commune de Compiègne, dans le département de l'Oise.</p> <p>Ce marché a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre conforme à l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'oeuvre confiés par les maitres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé et respectant les délais précisés dans le présent cahier des charges.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[30/10/2024 à 11:16:15] Bonjour,

Les éléments joints à la consultation permettent difficilement d'appréhender les travaux à réaliser et les problématiques particulières des ouvrages.

1ère question : Pour mieux calibrer notre offre, est-il possible de disposer de l'étude de danger ou de tout autre étude antérieure décrivant plus en détail le programme de travaux ?

2e question : La consultation prévoit d'inclure les missions VISA et EXE au maitre d'œuvre.

Pour ce type d'ouvrage, sauf cas particulier, la mission EXE est exclue du périmètre de la MOE. Cette option permet de limiter les risques de contentieux pendant et après le chantier en évitant de croiser les responsabilités du MOE et de l'Entreprise en charge des travaux.

Est-il confirmé que le maître d'œuvre doit assurer la mission EXE ?

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement.

[05/11/2024 08:37:31] Bonjour,

L'étude de danger a été ajoutée au DCE. Après concertation avec les services techniques, la mission EXE sera retirée des missions demandées au MOE. Les documents suivants seront donc remplacés en conséquence : Règlement de consultation, CCAP, CCTP, DPGF.